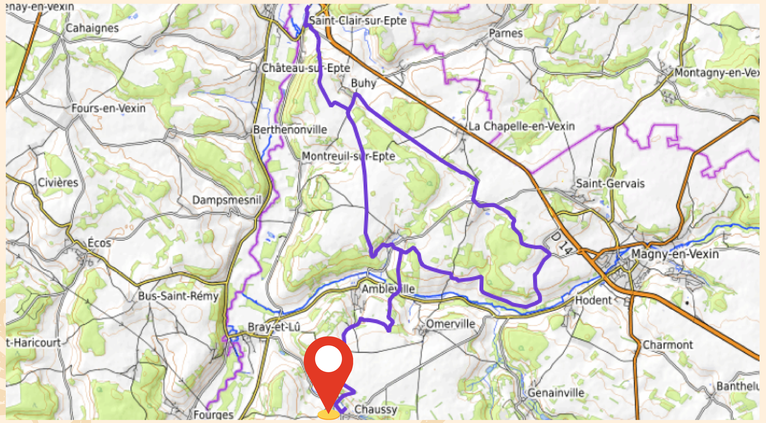

ÉCHAPPÉE ÉQUESTRE, DESTINATION L'EPTE DES VIKINGS

Chaussy - Saint-Clair-sur-Epte

Cette grande randonnée vous conduit vers un territoire riche en histoire. Vous suivrez les chemins au travers des vallées et forêts du Vexin Français. Découvrez la mémoire des lieux historiques des lieux tout en randonnant à cheval.

- Départ / arrivée : Ecurie de Chaussy 4 route de Bray et Lu, 95710 Chaussy
- Parking voiture et ligne d'attache à l'entrée
- Tenue : Casque, pantalon, chaussures sans talon (voir avec le club)
- Allure : Au pas avec zones de trot et de galop
- Communes traversées : Chaussy 95710, Omerville 95420, Ambleville 95710, Montreuil-sur-Epte 95770, Buhy 95770, Saint-Clair-sur-Epte 95770, La Chapelle-en-Vexin 95420, Saint-Gervais 95420, Hodent 95420

5 heures

Niveau moyen (G5 – G7)

36 km

Sens de circulation du circuit

Circuit encadré par un accompagnateur diplômé

CREDIT PHOTO : CDEVO - PUBLICATION : CDEVO - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

DÉCOUVERTES CULTURELLES

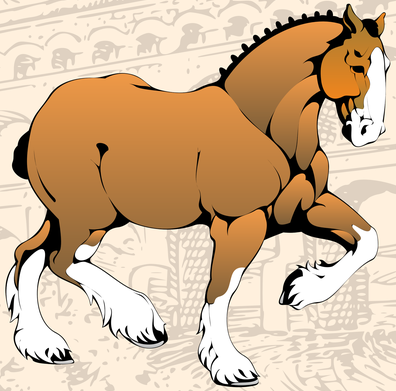

CHAUSSY

Votre voyage commence dans un village préservé où il fait bon vivre, c'est ce que vous diront les Calcédoniens ! Au creux d'un vallon, de nombreuses sources alimentent le Ru de Chaussy, un affluent de l'Epte. De l'eau à profusion et un sol calcaire qui fournissait des silex pour les outils et des pierres pour le village. Au confluent de deux vallées, les hommes se sont fixés au bord d'une route très ancienne, la
« via calciata », qui traversait le lieu.
http://www.chaussy95.com/presentation-de-la-commune/histoire/

Maisons et prairies de Chaussy 1

VALLEE DE L'EPTE

Les kilomètres à cheval défilent, vous traversez la Vallée de l'Epte. Cette ample vallée présentant de belles caractéristiques, traverse le plateau du Vexin du nord au sud et marque la limite ouest du département du Val-d'Oise. Le paysage est d'une grande douceur à parcourir tant les transitions avec les rebords de plateaux sont subtiles et progressives. En effet, la vallée de l'Epte s'étend largement et s'insinue dans le plateau du Vexin français grâce à plusieurs affluents comme le Ru de Chaussy ou le Cudron.

Vallée de l'Epte 2

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE

Vous voilà à Saint-Clair-sur-Epte, vous pouvez prendre le temps de faire une pause au point de halte et de vous imprégner de ce lieu historique.

C'est ici qu'a eu lieu le fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte. Il est conclu en 901 entre le roi des Francs Charles III le Simple et le chef Viking Rollon. En échange de l'arrêt des pillages des Vikings et du baptême de Rollon, le traité octroie à ce dernier les territoires entre l'Epte et la mer. Ces territoires deviendront plus tard le duché de Normandie dont la ville de Rouen sera la capitale.

Après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, Rollon poursuit ses expéditions de pillages et ses tentatives plus ou moins réussies d'extension territoriale.
Conformément aux clauses du traité, aucune flotte scandinave ne remonte la Seine pour piller le royaume franc.

Mais les annales nous précisent qu'en 923, Rollon et ses hommes trahirent leur serment. Une expédition punitive sur le comté de Normandie est initiée par le Roi Raoult (Roi des Francs à ce moment). Rollon réagit à cet affront en poussant son armée cette fois-ci bien au-delà de l'Oise. Alors, la diplomatie prit à ce moment-là toute son importance et ce furent les ambassadeurs normands qui eurent le dernier mot, puisque le roi fut contraint de payer un tribut aux Normands.

Baptême du Chef Viking Rollon par l'archevêque de Rouen

Votre retour s'effectuera à travers les plaines du Vexin français. Profitez du reste de votre randonnée pour apprécier les paysages et le calme de cette vallée.

CDEVO COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DU VAL D'OISE
Maison des Comités Départementaux Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE
01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@gmail.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com
Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Légende

Départ

Pause

Tracé

Etape

1 Points d'intérêt

36 km

Sens de circulation du circuit

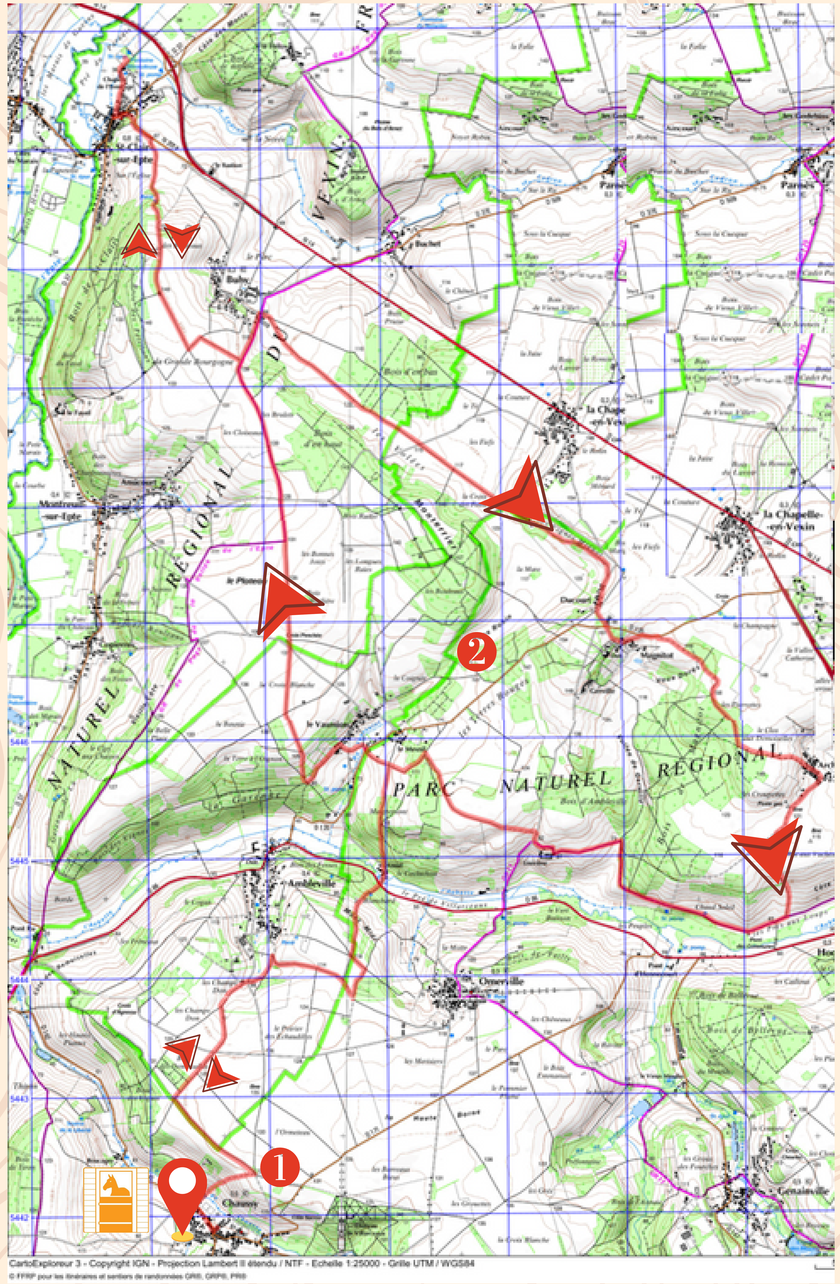

INFORMATIONS PRATIQUES

Départ

Ecurie de Chaussy - Ferme de la Tour
4 route de Bray et Lu, 95710 Chaussy
Tél : 06.08.36.62.97
Mail : fermedelatour@wanadoo.fr
https://www.ecuriesdechaussy.com/
http://refuge-athena.fr/

Halte Déjeuner : vous et vos chevaux

Prévoir un pique-nique sur place ainsi que de quoi abreuver les chevaux au Parking de la Salle des Fête à Saint-Clair-sur-Epte.

Coordonnées utiles

Maréchaux Ferrants :

Jean François CRAIPEAU à GENAINVILLE
Tél : 06.62.78.82.95

Eric FERBUS à LE HEAULME
Tél : 06.80.30.77.97

Damien THOLLON à ABLEIGES
Tél : 06.77.96.08.90

Franck BARBET à BENNECOURT
Tél : 01.30.93.15.61

Vétérinaires :

Clinique vétérinaire équine à MARINES
Tél : 01.34.67.54.75

Clinique vétérinaire à DROCOURT
Tél : 01.30.93.57.47

Clinique vétérinaire Dr Clément COURDIMANCHE
Tél : 01.34.46.06.50

Gendarmerie Nationale
Tél : 17 ou 112

Pompiers
Tél : 18

Pour les cavaliers propriétaires :

Nous vous conseillons de reconnaître le parcours avant votre départ.
Rappel :
- Avoir un casque, un téléphone et une tenue adaptée en fonction de la saison
- Avoir licol et longe pour chaque cheval, - Prévoir ligne d'attache entre deux arbres pour les groupes
- Prévoir quelques seaux pour puiser l'eau
- Assurance RC individuelle ou Licence FFE obligatoires, vaccinations des chevaux à jour
- Être couvert par une assurance RC propriétaires pour les cavaliers indépendants ou club pour les groupes
- Prévoir le parking pour les véhicules intendances
- Avoir la carte IGN du secteur
- Avant le départ, communiquez votre tracé à un proche.

Suggestions pour les intendants :
- Avoir une table pour le déjeuner
- Si temps pluvieux, un bon imperméable

CDEVO COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DU VAL D'OISE
Maison des Comités Départementaux Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE
01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@gmail.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com
Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

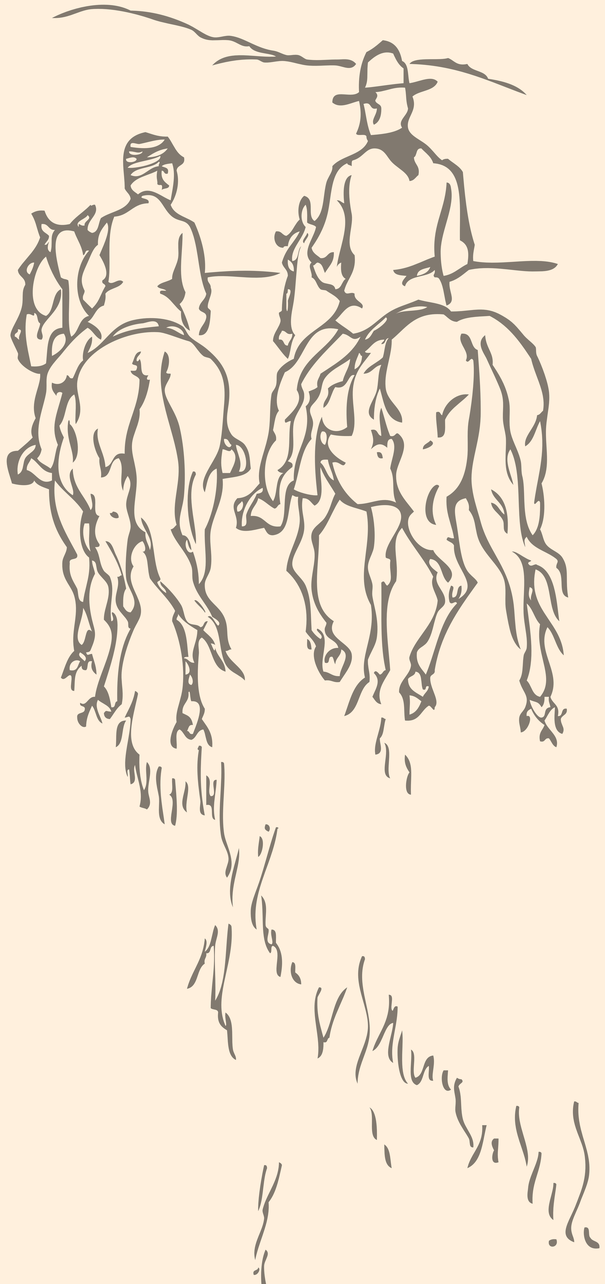

PAS-À-PAS

Départ des Écuries de Chaussy

AU PAS : Sortir des Écuries à droite sur la Route de Bray et Lu. Au bout prendre à droite la Rue des Mollettes (côte 69). Continuer tout droit sur le Chemin du Grand Ru et le Sentier des Vignes jusqu'à la côte 128.
Au croisement prendre le 1er chemin à gauche. Au bout prendre le chemin à droite et le suivre jusqu'à la Grande Rue (côte 98). Traverser cette route et prendre en face le chemin bordé d'arbres. Continuer jusqu'au virage en épingle à droite. Le suivre jusqu'à la prochaine intersection, prendre le chemin à gauche en lisière de bois.
Après le bois, prendre le chemin à gauche puis le prochain à droite (côte 118).
Continuer sur ce chemin jusqu'à la route. Traverser la D86 avec PRUDENCE. Prendre en face la Rue de l'Aubette et dans le virage prendre le chemin sur la droite. Le suivre jusqu'à la prochaine intersection, prendre à gauche le Chemin de Louvière.
Au bout, traverser la D135 avec PRUDENCE et prendre le chemin en face légèrement sur la droite. Le suivre jusqu'à la Grande Rue. La suivre tout droit et tourner à gauche sur le Chemin des Vignes.
Prendre le 2ème chemin à droite (au croisement côte 93) et à la fourche rester sur le chemin partant à droite.
ZONE TROT / GALOP : Continuer tout droit jusqu'à la côte 128, attention aux 2 traversées de routes agricoles AU PAS.

AU PAS : Le chemin débouche sur une route, la suivre quelques mètres et prendre le prochain chemin à gauche. Prendre à nouveau le prochain à gauche puis à droite.
Continuer jusqu'à St-Clair/Epte, prendre la Rue Louis Pasteur, à gauche la Rue Victor Hugo puis à droite vers L'Ermitage. Continuer tout droit, dépasser la salle des fêtes pour accéder au point de halte.
Pour repartir, faire demi-tour jusqu'à la côte 128. Prendre la route à gauche avec prudence et prendre le 1er chemin à droite après le cimetière côte 99.
ZONE TROT / GALOP : Suivre la fourche à droite et continuer tout droit jusqu'à Ducourt, attention à la traversée d'une route goudronnée côte 115 AU PAS.
AU PAS : Prendre en face la Rue de la Chapelle en Vexin, traverser la D135 avec PRUDENCE aller en face vers Magnitot. Tourner à gauche et emprunter quelques mètres la D135 avec PRUDENCE et prendre le prochain chemin à droite.
Suivre le chemin principal jusqu'au bois côte 150. A la fourche prendre à gauche puis le prochain à gauche pour sortir du bois.
Continuer en face sur la Rue du Gros Orme puis à droite sur la Rue aux Vaches. Prendre le prochain chemin à gauche.
ZONE TROT / GALOP : Au bout suivre le virage à droite du chemin principal vers la côte 62. Suivre le chemin jusqu'au bois.
AU PAS : Prendre à gauche (côte 73) et passer la Ferme de Louvière sur les chemins de droite. Côte 92 prendre à droite le chemin goudronné puis à gauche. Au bout prendre à gauche pour entrer dans le bois. A la sortie du bois côte 111 prendre le chemin à gauche et suivre le même tracé qu'à l'aller pour rentrer au gîte de Chaussy.

Tous renseignements complémentaires et précisions sur demande au Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise ou sur www.equitation95.com onglet PDRE. Notamment pour organiser une randonnée et prévoir un lieu de pique-nique autre qu'un centre équestre.

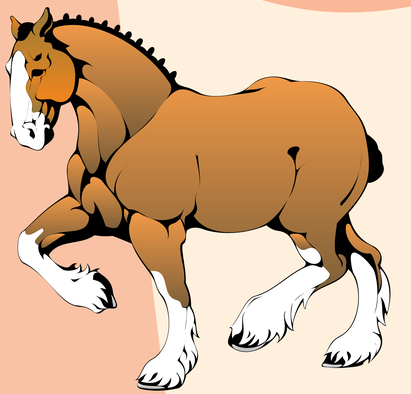

CDEVO COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DU VAL D'OISE
Maison des Comités Départementaux Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE
01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@gmail.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com
Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

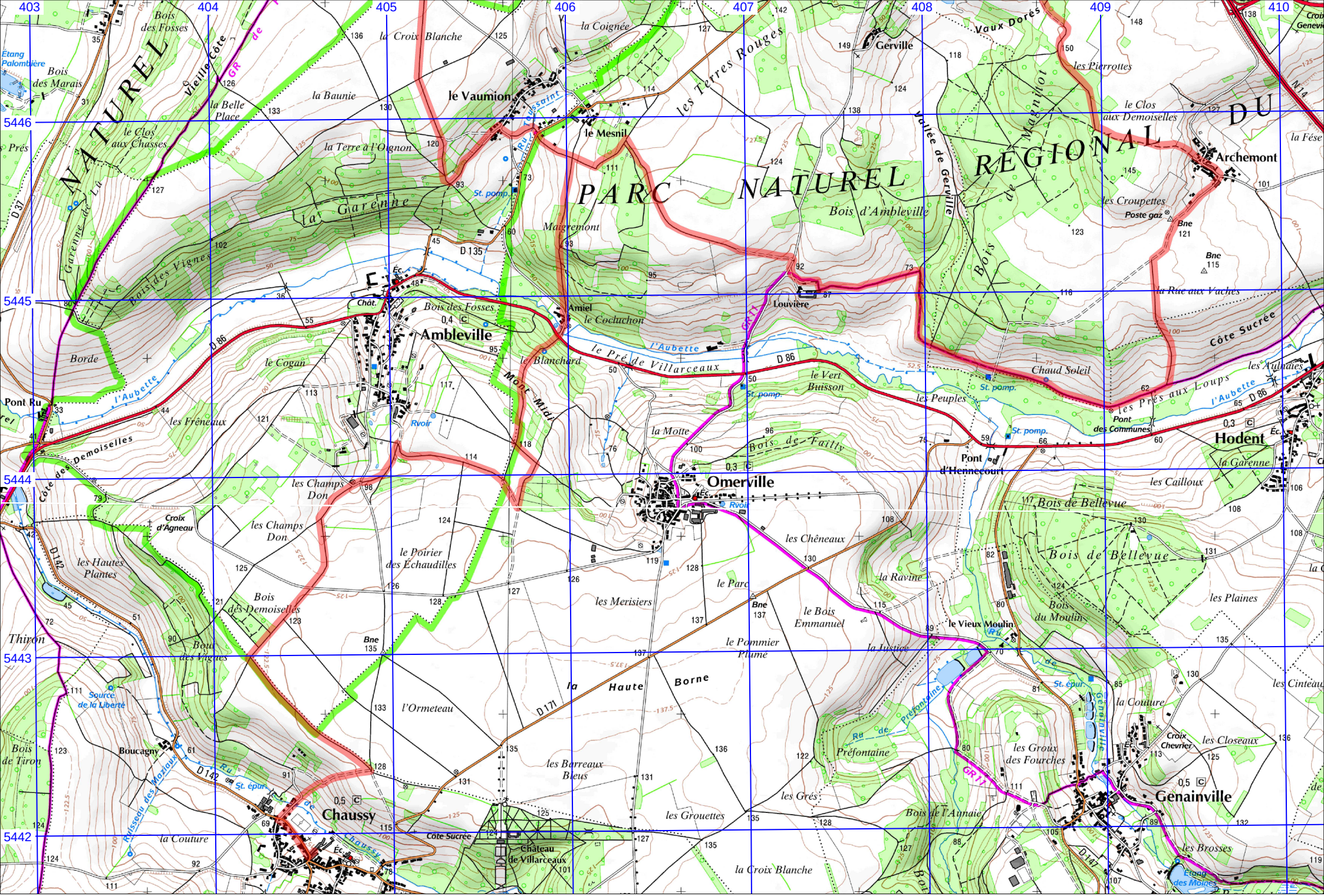

CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000 - Grille UTM / WGS84

500 m

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

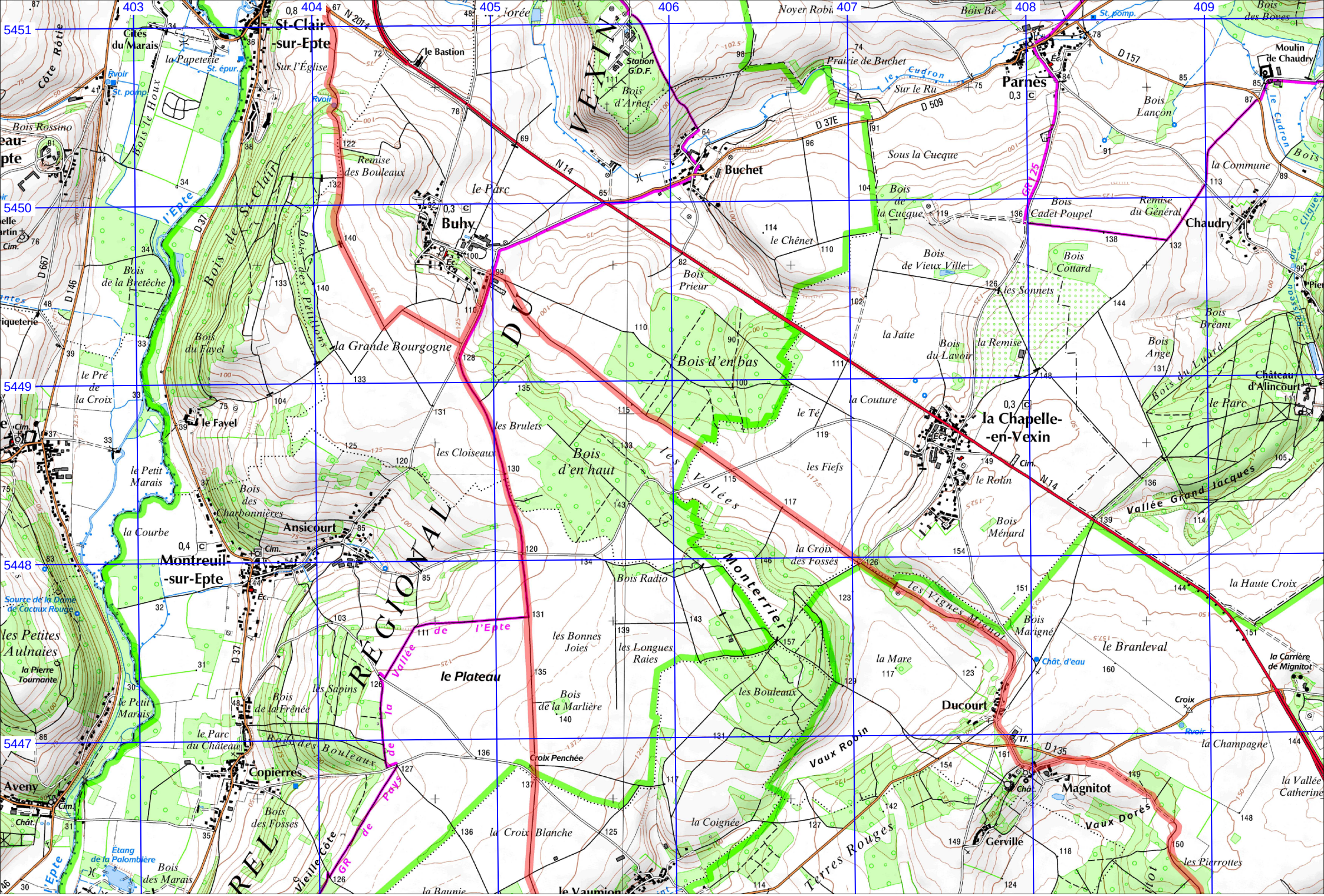

CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000 - Grille UTM / WGS84

500 m

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

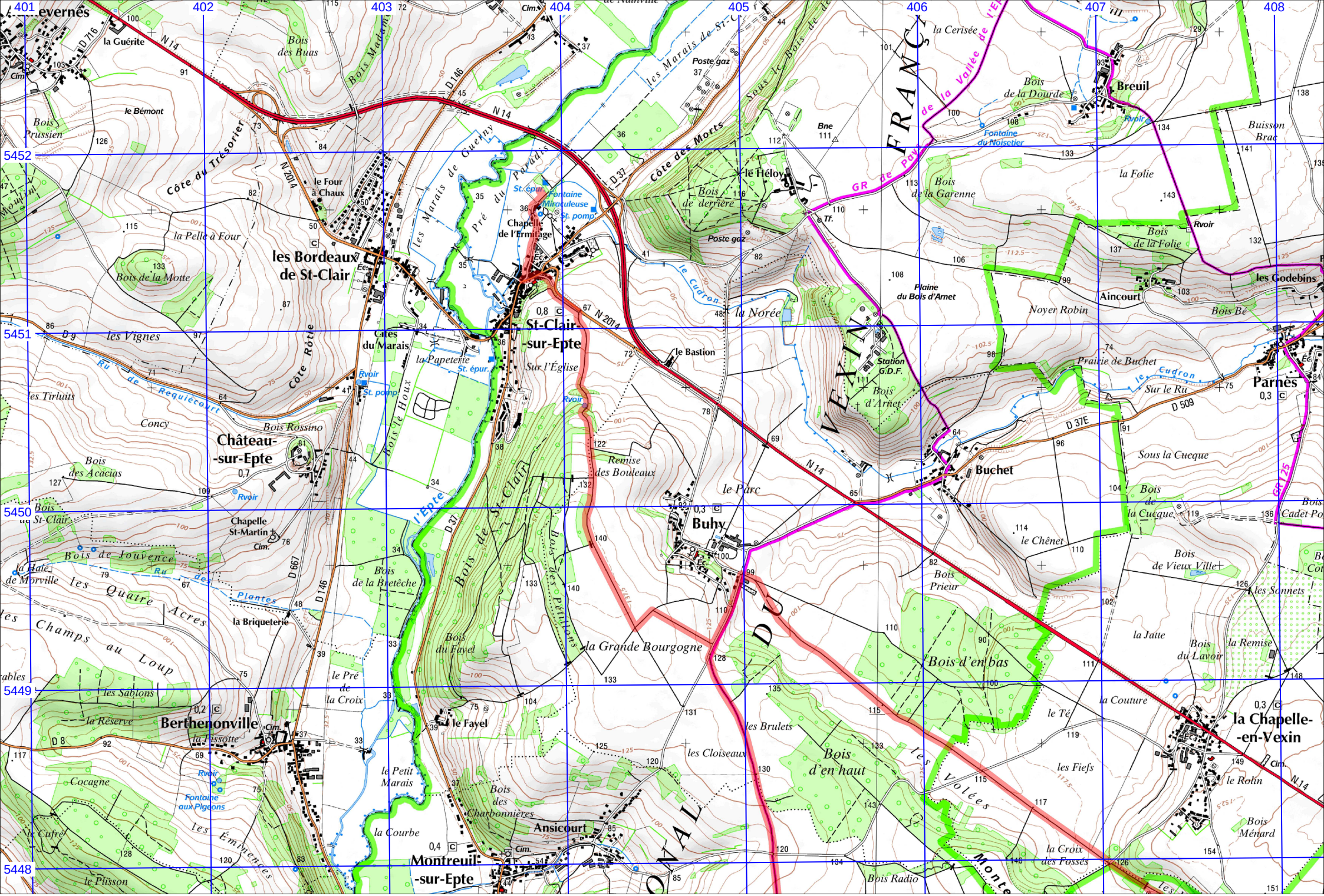

CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000 - Grille UTM / WGS84

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®